

SOCIAL / La vie n'est pas un long fleuve tranquille : séparation, divorce, conflits familiaux, successions conflictuelles ... autant de situations qui peuvent laisser parfois complètement dépourvu. La médiation familiale peut vous aider à résoudre ces situations.

La Médiation Familiale du Gers pour rétablir le dialogue

La Médiation Familiale du Gers a été créée en 2009 par la volonté de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) et du CIDFF (Centre Information aux Droits des Femmes et des Familles) afin de proposer une plateforme ouverte à tous. Elle est le seul service de médiation familiale du département habilité par une convention auprès d'organismes financeurs, tels que : la CAF, la MSA, le ministère de la Justice, le Conseil départemental. Elle traite les situations de médiations familiales de personnes ayant directement pris contact avec elle, mais également des demandes de médiations familiales judiciaires demandées par le Tribunal.

A son bord, deux médiateurs expérimentés Bénédicte Sabatié et Thierry Autefage forts d'un long parcours professionnel dans le contexte des affaires familiales, et qualifiés par le diplôme d'État de médiateur familial, ils sont les interlocuteurs de cette plateforme ouverte téléphoniquement toute la semaine et dont le siège se situe à Auch. Les médiateurs se déplacent fréquemment au plus près des demandeurs.

Mais qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation pourrait se résumer par un espace de paroles en présence d'un tiers indépendant dans une situation de désaccord ou de conflit. Elle permet de sortir d'une situation d'enfermement, elle est là pour créer des ouvertures, des possibilités en vue d'amener à un règlement du conflit.

A qui s'adresse-t-elle ?

Elle s'adresse à tous ; elle peut intervenir dans tous les champs de la cellule familiale. De la séparation ou divorce, au conflit générationnel intra-familial, à la succession ou l'arrangement de famille...

Comment ça marche ?

Tout simplement en prenant rendez-vous pour soi ou pour un tiers. Une première rencontre d'information est organisée, elle est gratuite car entièrement financée par la MSA. A partir de cette première entrevue le processus de médiation peut être lancé. La médiation est un parcours proactif, avec un temps de discussion entre les deux parties suivi d'un temps de réalisation, l'objectif étant toujours d'aboutir à des solutions



Thierry Autefage et Bénédicte Sabatié sont à votre écoute et vous accueillent tous les jours.

concrètes autour d'un accord ou d'un projet d'entente. En général le nombre de séance se situe entre une et sept. Les séances sont organisées dans un lieu neutre proche du domicile, la médiation familiale du Gers ayant des accords avec plusieurs mairies ou communautés de commune de notre département. Le coût des séances est fixé par rapport à un barème national qui tient

compte des revenus mensuels de chacun, le restant dû étant pris en charge par la MSA, ainsi la participation peut s'élever de 2€ à 131€ par personne. Si certaines médiations se concluent sur un accord oral, un accord écrit peut être formalisé et faire foi de valeur légale.

La Médiation Familiale du Gers accompagne plus de 50 médiations par an, en conven-

tionnel ou en médiation judiciaire (diligenté par un magistrat). La médiation n'est pas un auxiliaire de justice mais bien un espace de liberté où chacun peut s'exprimer pour essayer de démêler conjointement « les nœuds de la pelote de laine » et de trouver des solutions consensuelles avant d'en arriver à un arbitrage juridique qui est bien souvent très éprouvant pour les familles.



Centre de Médiation Familiale
du Gers



2 Médiateurs

Au Centre de Médiation Familiale du Gers, vous serez reçu par Bénédicte Sabatié, ou Thierry Autefage.

Tous deux ont un long parcours professionnel dans le contexte des affaires familiales, et sont qualifiés par le diplôme d'État de médiateur familial (Niveau II).

Que vont devenir nos enfants après la séparation ?



Le Centre de Médiation Familiale du Gers est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30.

L'accueil ne se fait que sur rendez-vous en appelant au 05 62 60 26 97.

Le premier entretien a lieu normalement à Auch (sauf contraintes particulières pour les personnes). Ensuite, les séances de médiation familiale peuvent avoir lieu à Auch, ou au plus près de chez vous si vous le souhaitez. En effet, la plupart des mairies du département nous prêtent des bureaux lorsque des personnes nous sollicitent pour cela.

On arrive plus à communiquer sans se disputer ...



le coût des séances de médiation familiale suivantes est fixé par un barème national en fonction des ressources des personnes.

Comment faire pour discuter de la successions de nos parents

Le premier entretien, appelé « entretien d'information », est gratuit pour la ou les personnes.

Barème national de participation au 1 ^{er} avril 2018	
Revenus mensuels	Participation par personne / séance
Jusqu'à RSA	2€
Du RSA au SMIC	5€
Du SMIC à 1550€	8€ à 10€
De 1551€ à 2000€	13€ à 15€
De 2001€ à 2500€	21€ à 25€
De 2501€ à 3800€	35€ à 51€
De 3801€ à 5300€	62€ à 85€
Au-delà de 5301€	100€ à 131€